



BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT / BUDGET PRIMITIF 2018

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

I/ Eléments de contexte

La Commune de Nogent sur Vernisson compte 2 589 habitants (chiffres INSEE 2018, applicable au 1^{er} janvier 2018), auxquels s'ajoutent 111 résidences secondaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Commune est membre de la nouvelle Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, issue de la fusion des CC de Châtillon-Coligny, de Bellegarde et de Lorris.

Le centre-bourg de la Commune est enserré entre la RD2007 à l'est et la voie de chemin de fer Paris-Nevers à l'ouest. Dans les années 70, a été créé le Domaine du Baugé, qui compte aujourd'hui environ 400 villas, au sud du centre-bourg.

La Commune de Nogent sur Vernisson possède un certain nombre d'équipements communaux à destination de sa population : un pôle sportif (gymnase, dojo, stade de football, courts de tennis et tennis couvert), des salles communales (maison des associations, château), une médiathèque communale avec salle d'exposition.

Deux écoles publiques sont présentes sur son territoire :

- une école maternelle, qui compte quatre classes depuis la rentrée 2017-2018, située rue de Varennes
- une école élémentaire, qui compte six classes depuis la rentrée scolaire 2016-2017, située rue de Montbouy, et qui a été rénovée pour la rentrée scolaire 2014-2015

Un restaurant scolaire, situé sur le site de l'école élémentaire, accueille les enfants des deux écoles. La Commune met en place également un service de garderie périscolaire à destination des enfants des deux écoles.

A l'est de la RD2007, le Domaine des Barres regroupe un certain nombre d'institutions : le LEGTA le Chesnoy – site des Barres, avec environ 170 étudiants, l'arboretum national des Barres, Irstea, l'IGN.

La pérennité du site, important pour la Commune et pour l'est du Département, fait actuellement l'objet d'une étude menée par la Région Centre Val de Loire.

II/ Priorités du Budget primitif 2018

Le budget annexe Eau et Assainissement, assujéti au régime de la TVA, concerne les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif.

Pour la gestion de ces deux services, la Commune a conclu deux délégations de service public avec Véolia Eau à compter du 1^{er} janvier 2014, pour une durée de 15 ans, et perçoit une surtaxe pour financer son budget annexe.

Le budget primitif 2018 a été construit en fonction des priorités suivantes :

- la non-augmentation des surtaxes eau et assainissement perçues par la collectivité,
- l'affectation du résultat 2017 en intégralité sur la section d'exploitation 2018,
- l'achèvement budgétaire de l'opération de conception et de reconstruction de la station d'épuration,
- un programme de travaux d'équipement, détaillé ci-après.

III/ Ressources et charges des sections d'Exploitation et d'Investissement

Besoin de financement de la section d'investissement

Section d'exploitation	dépenses	recettes	solde
Résultats propres à l'exercice	94 194,19 €	130 462,59 €	36 268,40 €
Solde exercice antérieur	0,00 €	109 415,35 €	109 415,35 €
	Résultat à affecter		145 683,75 €
Section d'investissement	dépenses	recettes	solde
Résultats propres à l'exercice	101 301,70 €	382 027,75 €	280 726,05 €
Solde exercice antérieur	55 351,83 €	0,00 €	-55 351,83 €
	Solde d'exécution		225 374,22 €
Restes à réaliser	dépenses	recettes	solde
Investissement	23 611,50 €	249 768,00 €	226 156,50 €
	Solde		451 530,72 €

Au vu des résultats de l'exercice 2017 et des restes à réaliser 2017, la section d'investissement 2018 ne présente pas de besoin de financement.

Affectation du résultat 2017 de la section de fonctionnement

ANNEE 2016		ANNEE 2017	
Exploitation		Exploitation	
Résultat (sans N-1)		Résultat (sans N-1)	
RF	128 160,37 €	RF	130 462,59 €
DF	91 904,56 €	DF	94 194,19 €
Résultat	36 255,81 €	Résultat	36 268,40 €
Résultat (avec N-1)		Résultat (avec N-1)	
RF	201 319,91 €	RF	239 877,94 €
DF	91 904,56 €	DF	94 194,19 €
Résultat	109 415,35 €	Résultat	145 683,75 €
Affectation 2017		Affectation 2018	
002 excédent reporté	109 415,35 €	002 excédent reporté	145 683,75 €
1068	0,00 €	1068	0,00 €

Compte-tenu des résultats de l'exercice 2017 et de l'absence de besoin de financement pour la section d'investissement 2018, le résultat d'exploitation 2017 est affecté en intégralité en section d'exploitation 2018, en prévision notamment du futur amortissement des dépenses d'équipement relatives à la station d'épuration, et afin de ne pas augmenter les surtaxes eau et assainissement.

Section d'Exploitation

Dépenses			Recettes		
Chapitres budgétaires	BP 2017	BP 2018	Chapitres budgétaires	BP 2017	BP 2018
011- Charge à caractère général	116 938,02 €	157 119,00 €	70- Vente de produits fabriqués	70 000,00 €	70 000,00 €
67- Charges exceptionnelles	10 000,00 €	10 000,00 €	74- Subventions d'exploitation	2 000,00 €	2 000,00 €
042- Opérations d'ordre de transfert	88 675,65 €	87 561,79 €	75- Autres produits de gestion courante	5 020,63 €	5 119,69 €
022- Dépenses imprévues	7 500,00 €	10 650,08 €	77- Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
			042- Opérations d'ordre de transfert	36 677,69 €	42 527,43 €
			002- Résultat reporté N-1	109 415,35 €	145 683,75 €
Total Dépenses	223 113,67 €	265 330,87 €	Total Recettes	223 113,67 €	265 330,87 €

Recettes d'exploitation

Les recettes prévisionnelles 2018 d'exploitation ont été élaborées à partir des éléments suivants :

- affectation intégrale du résultat d'exploitation 2017 sur la section d'exploitation 2018,
- stabilité des recettes liées aux surtaxes eau et assainissement (chap. 70),
- versement des frais de contrôle prévus aux contrats d'affermage par le délégataire (chap. 75),
- augmentation des amortissements des subventions obtenues (chap.042).

Dépenses d'exploitation

Les dépenses prévisionnelles 2018 d'exploitation ont été élaborées à partir des éléments suivants :

- légère baisse des amortissements des travaux d'équipement (chap.042) ; l'intégration dans l'actif de la nouvelle station d'épuration sera réalisée sur l'exercice 2018, la station sera donc amortie à compter de l'exercice 2019,
- augmentation des dépenses prévisionnelles à caractère général (chap.011.)

Section d'Investissement

Dépenses			Recettes		
Chapitres budgétaires	BP 2017	BP 2018	Chapitres budgétaires	BP2017	BP 2018
16- Emprunts et dettes assimilées	20 000,00 €	20 000,00 €	13- Subventions d'investissement	530 602,10 €	173 464,00 €
20- Immobilisations incorporelles	25 000,00 €	20 000,00 €	16- Emprunts et dettes assimilées	76 304,00 €	76 304,00 €
21- Immobilisations corporelles	25 000,00 €	20 000,00 €	040- Opération d'ordre de transfert	88 675,65 €	86 955,07 €
23-Immobilisations en cours	513 000,00 €	448 011,50 €			
040-Opérations d'ordre de transfert	36 677,69 €	42 527,43 €			
020- Dépenses imprévues	20 552,23 €	12 165,08 €			
001- Solde d'exécution	55 351,83 €	0,00 €	001- Solde d'exécution reporté	0,00 €	225 374,22 €
Total Dépenses	695 581,75 €	562 704,01 €	Total Recettes	695 581,75 €	562 704,01 €

Recettes d'Investissement

Les recettes prévisionnelles 2018 d'investissement sont en baisse par rapport à l'exercice précédent, notamment en raison des restes à réaliser 2017 correspondant aux soldes des subventions et de l'avance à taux zéro obtenues pour la station d'épuration, et ce malgré le solde d'exécution reporté.

Dépenses d'Investissement

Les dépenses prévisionnelles d'investissement prévues au budget primitif ont été élaborées avec les éléments suivants :

- achèvement budgétaire de la mise à jour du plan d'épandage de la nouvelle station d'épuration,
- programme de travaux : réhabilitation de la canalisation d'eaux usées rue du 11 novembre, travaux d'équipement du périmètre de protection du captage du Baugé, réalisation des travaux préconisés par le rapport du délégataire dans le domaine de l'eau potable (sécurisation du château d'eau, création d'une borne de puisage).

IV/ Présentation agrégée du budget principal et du budget annexe

Section d'investissement	BP 2017	CA 2017	RàR 2017	BP 2018
Dépenses	1 858 524,75 €	606 052,99 €	275 690,64 €	3 650 319,37 €
Recettes	1 858 524,75 €	1 376 380,06 €	249 768,00 €	3 650 319,37 €
Section de fonctionnement	BP 2017	CA 2017	RàR 2017	BP2018
Dépenses	2 417 457,19 €	1 790 324,08 €	0,00 €	2 665 783,87 €
Recettes	2 417 457,19 €	2 714 305,34 €	0,00 €	2 665 783,87 €
Total des Dépenses	4 275 981,94 €	2 396 377,07 €	275 690,64 €	6 316 103,24 €
Total des Recettes	4 275 981,94 €	4 090 685,40 €	249 768,00 €	6 316 103,24 €
Solde	0,00 €	1 694 308,33 €	-25 922,64 €	0,00 €

V/ Niveaux d'Épargne Brute et d'Épargne Nette sur la base des comptes administratifs

	CA 2016	CA 2017
Excédent de fonctionnement reporté N-1	73 159,54 €	109 415,35 €
Recettes réelles de fonctionnement	93 296,20 €	93 784,90 €
Sous-total Recettes de fonctionnement	166 455,74 €	203 200,25 €
Dépenses réelles de fonctionnement	2 539,66 €	5 518,54 €
Marge brute ou épargne de gestion	163 916,08 €	197 681,71 €
Frais financier DF chapitre 66	0,00 €	0,00 €
Epargne brute	163 916,08 €	197 681,71 €
Capital de la dette DI chapitre 16	9 511,23 €	18 966,38 €
Epargne nette	154 404,85 €	178 715,33 €

L'épargne de gestion permet de dégager les marges de manœuvre de la Commune pour la gestion des services publics. L'épargne brute (épargne de gestion – intérêts des emprunts) doit permettre d'une part le remboursement du capital de la dette, et d'autre part l'engagement d'investissements sur fonds propres. L'épargne nette (épargne brute – capital de la dette) correspond donc aux marges de manœuvres de la Commune en matière d'investissements.

VI/ Niveau d'endettement et capacité de désendettement

Au 1^{er} janvier 2018, l'encours de la dette (dette en capital restant due) se monte à 283 406.75 euros, et correspondant aux avances à taux zéro, obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les opérations suivantes :

- conception et reconstruction de la station d'épuration
- réhabilitation des boîtes de branchement au Baugé
- travaux d'assainissement au Baugé

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2018 correspond à un montant de 109.47 euros par habitant (sur la base de la population INSEE 2018, applicable au 1^{er} janvier 2018).

Pour rappel, sur la base du compte administratif 2017 :

Le poids de la dette est égal à 3.02 ans de recettes courantes.

Le poids de la dette en nombre d'années d'épargne brute correspond à 1.43 ans.

VII/ Taux d'imposition

Pour rappel, les taux d'imposition communaux, dont les recettes sont inscrites au budget principal, s'établissent comme suit :

Taxes locales	Taux votés 2018
Taxe d'habitation	11.02
Taxe Foncière propriétés bâties	12.63
Taxe Foncière propriétés non bâties	27.84